

ANNEXE 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

1 – Délai de livraison :

Délai souhaité : Le matériel devra être installé avant le 15 mai 2015.

Date d'installation prévue par le candidat :

2 – maintenance :

3 – Formation :

Formation sur l'appareil dans les locaux de l'acheteur le jour de l'installation

Nombre de personnes :

Jour (s) de formations :

4 – Conditions de dépannage et de gestion des pièces détachées :

5- Moyens humains :

Date, signature et cachet de la Société :